SAMEDI 04 JUIN 2011

A. A. P. P. M. A.

CHALLENGE

ECOLE DE PECHE



PECHE PAR EQUIPE DE 2 PECHEURS DU BORD ET EN BATEAU 2 CANNES PAR PECHEUR

RENDEZ-VOUS LE MATIN A 5H30 A NEUVILLE SUR SAÔNE

60€ PAR EQUIPE PETIT DEJEUNER ET REPAS COMPRIS

INSCRIPTION ET RESERVATION AVANT LE 29 MAI 2011 SOUS PEINE D'ANNULATION DE L'EPREUVE



DANIEL CUGNET

danielcugnet@free.fr





NEUVILLE PÊCHE GENAY

NEUVILLE SUR SAONE

Lyon Nautic sarl

ORGANISATION BORD / BATEAU

Rendez-vous à Neuville sur Saône (base du marathon)

5H30 Petit déjeuné (café – croissant)

6H00 Appel des équipes.

6H15 Départ pêche du bord.

6H50 Départ pêche bateau.

7H00 Début de la compétition bord et bateau.

12H30 à 13H30 Repas.

17H00 Fin du MARATHON

17H30 Pointage des équipes – réunion des commissaires.

18H00 Résultats, remise des prix, etc......

MERCI A TOUS.







REGLEMENT PECHE DU BORD

Sur le parcours du bord choisi, la rivière recèle de nombreux silures, la pêche en bateau y sera interdite pendant l'épreuve. Les concurrents qui pêchent du bord pourront amorcer leur place à partir du jeudi 02 juin 2011.

- Les emplacements sont attribués par ordre chronologique des inscriptions Le premier inscrit a le poste numéro 1, le deuxième le numéro 2 etc ... Chaque équipe aura la possibilité de préparer son poste à partir du JEUDI précédent le concours
- Pêche sur la Saône du PK 25 au PK 26
- Carte de pêche 2011 obligatoire
- Equipe de 2 pêcheurs
- Tout mode de pêche accepté pour autant qu'il soit conforme à la réglementation nationale en vigueur
- Tout silure capturé sera conservé vivant jusqu'à l'arrivée des commissaires (un simple cordage de diamètre 6 à 8 mm et de longueur d'environ 3 m est la solution préconisée)
- Les poissons morts ou ceux présentant des traces de blessures causées par une mauvaise conservation ou par gaffage ne seront pas enregistrés.
- Les concurrents s'engagent à un strict respect des horaires de pêche imposés
- Seuls les silures sont enregistrés, les autres poissons ne sont pas pris en compte.
- Les concurrents doivent pêcher dans les limites de leurs emplacements

- Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification immédiate de l'équipe



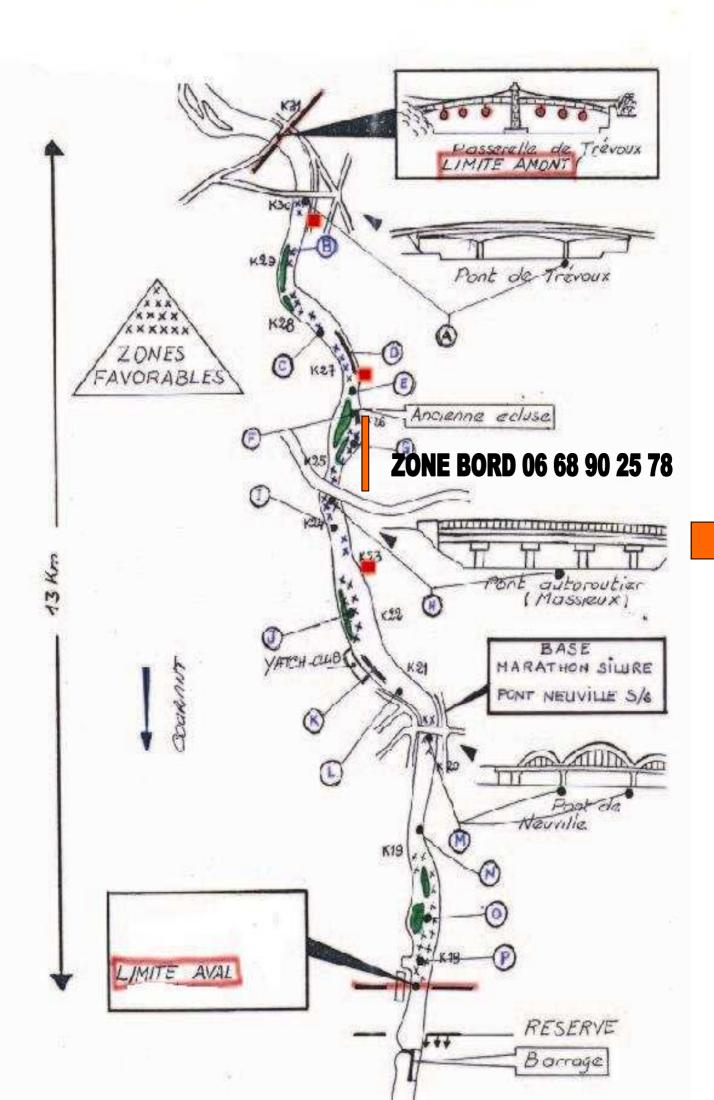




REGLEMENT PECHE EN BATEAU

- Pêche sur la Saône depuis l'amont du barrage de Couzon au Mont D'or jusqu'à la passerelle de Trévoux à l'exception de la portion réservée à pêche du bord soit en amont du pont de l'autoroute jusqu'à l'écluse de Massieux ne pas dépasser les zones indiquées sous peine de disqualification choix du poste libre
- Se conformer à la législation sur la navigation fluviale en vigueur
 Limitation de vitesse, ancrage interdit au milieu du chenal, respect de de la navigation touristique et fluviale, port de gilet
- Carte de pêche 2011 obligatoire
- Equipe de 2 pêcheurs par bateau
- Tout mode de pêche accepté pour autant qu'il soit conforme à la réglementation nationale en vigueur.
- Tout débarquement devra se faire sur les lieux du <u>PC DE CONTRÔLE où sous le</u> contrôle d'un commissaire.
- <u>Toute approche de moins de 5 mètres du bord est interdite .</u>
- Traîne interdite, échosondeur autorisé, utilisation du "clonck" autorisée avec modération à partir de 8H00
- Tout silure capturé sera conservé vivant jusqu'à l'arrivée des commissaires (un simple cordage de diamètre 6 à 8 mm et de longueur d'environ 3 m est la solution préconisée)
- Les poissons morts ou ceux présentant des traces de blessures causées par une mauvaise conservation ou par gaffage ne seront pas enregistrés.
- Les concurrents s'engagent à un strict respect des horaires de pêche imposés
- Seuls les silures sont enregistrés, les autres poissons ne sont pas pris en compte.
- Tout manquement au présent règlement entraînera la disqualification immédiate de l'équipe









NEUVILLE SUR SAONE (RIVE GAUCHE) BULLETIN D'INSCRIPTION AU MARATHON SILURE LE 04 JUIN 2011

BORD où BATEAU (Rayer la mention inutile)

NOM (capitaine):	NOM		
Prénom	Prénom		
Adresse	Adresse		
Tél : Port :	Tél :	Port :	
Inscription : 60 € par équipe avec repas et café d'accueil		=	60€
NOMBRE DE REPAS SUPPLEMENTAIRE (accompagnateur)		10€ X=	€
		TOTAL =	€
Règlement : Chèque (à l'ordre de (A.A.P.P.M.A. NEUVILLE VAL DE SAÔNE)			
Clôture des inscriptions le LUNDI 30 MAI Bulletin à retourner avec le règlement à :	2011		

A.A.P.P.M.A. NEUVILLE VAL DE SAÔNE Chez Daniel CUGNET 717 Chemin d'Herbevache 01600 REYRIEUX 06 68 90 25 78 danielcugnet@free.fr

Date: Signatures: